



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 28 septembre 2016]

Date de la convocation  
22 septembre 2016  
Date d'affichage  
22 septembre 2016

Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 27  
Procurations : 4  
Votants : 31

**Présents** : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAUULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Christian PERO, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET *Conseillers*

**Absents et représentés** : Monique GUILLE, Bernard BARTHE, Eric PILUDU, Aurélie TREILHOU,

**Absents** : Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH

**N°127/ 2016**

*Secrétaire de séance : Dominique BOYER*

**OBJET DE DELIBERATION : Modification du tableau des effectifs non permanents en contrats aidés**

Il s'agit ici d'autoriser les deux créations ci-dessous détaillées.

TABLEAU DES CONTRATS AIDES Commune de Gaillac						
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984						
SERVICE	NBRE DE CONTRAT PAR LIBELLE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	DATE DE DEBUT DE CONTRAT	DATE DE FIN DE CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL
Propreté urbaine	1	Agent de la propreté	CAE-CUI	01/10/2016	31/09/2017	35 h / semaine
Pôle Ressources et communication	1	Assistant de communication	CAE - CUI	Recrutement en cours	Recrutement en cours	35 h/ semaine
<b>TOTAL CONTRATS AIDES</b>	<b>2</b>					

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, il est proposé à l'assemblée :

Pour permettre bonne lisibilité dans les emplois non permanents communaux en contrat aidé, le tableau sera présenté, tous les ans, et associé au budget prévisionnel de l'année à venir afin de vérifier sa correspondance financière. Toute modification avant cette période sera notifiée sous forme délibératoire auprès du Conseil municipal.

**VOTE** : 5 voix contre

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs dans les conditions énoncées ci-dessus,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Gaillac, le 29 septembre 2016

**Le maire**  
**Patrice GAUSSERAND**

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20160928-127-2016-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2016  
Date de réception préfecture : 30/09/2016